

## La SEA35 lâche l'hébergement d'urgence et se fait tacler par l'Etat !

**Les salariés de la SEA35 réclament un budget adapté aux besoins des publics, avec des moyens humains dignes de l'accompagnement social nécessaire aux enfants, aux femmes et aux hommes sans solution d'hébergement, même d'urgence !**

Le vendredi 21 janvier 2022, la direction a annoncé au CSE de la SEA35 sa volonté de lâcher ses hébergements d'urgence aujourd'hui attachés à son Pôle Précarité Insertion :

**Maya maternité**, accueil à la journée de femmes enceintes ou ayant accouché récemment, 8 places, ouvert il y a 7 mois seulement

**Maya** accueil de nuit pour femmes et enfants, 40 places, ouvert en février 2020

**Abri**, 26 places d'accueil en centre d'hébergement d'urgence, tout public, ouvert en 2009

Chacun de ces services a son histoire mais un point commun : le CSE et précédemment le Comité d'Entreprise, quand il a été consulté, a donné un avis défavorable à l'ouverture de ces services. Pas assez de moyens, financiers et humains.

Pour Maya, le CSE avait prévenu que le compte n'y était pas ! Malgré tout la Direction Générale de la SEA35 a pris ses « responsabilités » et a ouvert cet accueil, sur injonction de l'Etat ! Cela a permis d'héberger des centaines de personnes et particulièrement pendant cette période de confinements, cet accueil de nuit est devenu un accueil 24H/24 !

Pour Maya Maternité, les élus avaient également prévenu que les comptes n'y étaient pas ! De plus, lors de sa mise en place les moyens alloués n'ont même pas été tous mis en œuvre : postes restés vacants, moyens matériels non mis en œuvre ! En décembre 2021, le CSE a lancé un droit d'alerte pour danger grave et imminent pour les salariés de Maya et Maya maternité !

Les salariés, soucieux, ont toujours répondu présents ! Aujourd'hui, la SEA35 les remercie ! Le 1<sup>er</sup> février la Direction Générale, avec l'accord du Conseil d'Administration de la SEA35, a annoncé aux financeurs sa volonté de se séparer de ces services et a proposé d'essayer de les transférer à d'autres associations, actant l'absence de moyens supplémentaires. La DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), c'est à dire le gouvernement Macron, a reçu la Direction Générale à distance, en visio ! Pas de négociations ni de discussions sur l'ouverture à la journée des accueils de jours sur lesquels travaillent aussi nos collègues à mi-temps !

Le mardi 22 mars 2022 la direction du Pôle Précarité Insertion annonçait que les services de l'Etat les avaient informés qu'ils souhaitaient également que le dispositif Apparté, service d'hébergement d'urgence en diffus, entre dans le périmètre de ce transfert ou de l'appel d'offre !



Sud Santé Sociaux

[Sectionssudsea35@gmail.com](mailto:Sectionssudsea35@gmail.com)



CNT Santé social et CT 35

Emmanuel Morio  
06 22 03 17 78

[sectioncntsea35@gmail.com](mailto:sectioncntsea35@gmail.com)



CGT Santé Action sociale

Christophe Saveret  
06 22 03 17 95

[christophe.saveret@gmail.com](mailto:christophe.saveret@gmail.com)

Apparté c'est la possibilité pour des familles, femmes, enfants d'être hébergés sur du long terme. C'est un dispositif qui évite la perpétuelle valse des places entretenues par l'Etat sur les dispositifs d'hébergement d'urgence.

La stratégie voulue par la SEA35 de se désengager se retourne contre elle, car elle souhaitait, à l'origine de ces services les développer en diffus. Aujourd'hui, c'est tout le Pôle qui est bouleversé, et la SEA35 qui se retrouve fragilisée et décrédibilisée !

En effet l'Etat va lancer des procédures d'appel d'offre pour l'ensemble de ces places d'hébergements d'urgence. Ce sont donc en plus trois de nos collègues qui se retrouvent dans cette invraisemblable position d'appel d'offre.

Les salariés, les personnes accueillies ne sont pas du tout pris en compte ! Pourtant, ce sont elles qui vont subir les conséquences de ce possible transfert. Les places, dans cette logique de moindre coût, pourront d'ailleurs être encore moins financées puisque c'est l'objectif de ce système orchestré par le gouvernement Macron.

**C'est pourquoi l'intersyndicale CGT, CNT et Sud porte les revendications suivantes :**

- **que s'engagent de réelles négociations avec les financeurs pour défendre un budget adapté aux besoins des publics, avec des moyens humains à la hauteur de l'accompagnement social nécessaire aux enfants, aux femmes et aux hommes sans hébergement**
- **si nous devons en arriver là, que l'État et la SEA35 reclassent et garantissent a minima aux salariés concernés un contrat de travail équivalent**
- **que la SEA35 renforce le Pôle Précarité Insertion, par l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble de ses services, et en développe de nouveaux par des projets répondant aux besoins des publics et non en répondant à la commande politique ou à de néfastes appels à projet**

**L'intersyndicale CGT SUD CNT de la SEA35 appelle les salariés à se rassembler et faire part de leurs revendications mardi 5 Avril 2022 :**

- **à 12h devant le Pôle Précarité Insertion de la SEA35, rue de la Barbotière à Rennes**
- **Un lieu symbolique sera proposé pour une action publique sur le temps d'après midi**

**Un préavis de grève sera déposé le 5 avril 2022 de 12h à 18h**



Sud Santé Sociaux

[Sectionsudsea35@gmail.com](mailto:Sectionsudsea35@gmail.com)



CNT Santé social et CT 35

Emmanuel Morio

06 22 03 17 78

[sectioncntsea35@gmail.com](mailto:sectioncntsea35@gmail.com)



CGT Santé Action sociale

Christophe Saveret

06 22 03 17 95

[christophe.saveret@gmail.com](mailto:christophe.saveret@gmail.com)